

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2019**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 41**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 17/12/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019  
(accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification de l'adresse de l'école Penanguer**

**Il est proposé de modifier l'adresse de l'école de Penanguer.**

\*\*\*

L'école de Penanguer dispose de deux entrées : côté maternelle, 14 rue des Trois Le Guennec et côté élémentaire, 113 route de Pont l'Abbé. L'adresse officielle actuelle est celle de la route de Pont L'Abbé. Cependant, la circulation des véhicules sur la route de Pont L'Abbé et la faible largeur du trottoir rendent dangereux les déplacements piétons. De plus, les cars scolaires ne peuvent pas se stationner pour une montée des enfants en toute sécurité.

Suite aux travaux d'accessibilité en 2016-2017 l'entrée pour les personnes à mobilité réduite se trouve au 14, rue des Trois Le Guennec.

Le conseil d'école s'est prononcé en faveur d'un changement d'adresse.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer la nouvelle adresse de l'école de Penanguer au n°14, rue des Trois Le Guennec.